



**DELIBERATION 2024-020-T
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 17/09/2024
Convocation du 10/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Emilie MARTY-BELUET, Virginie MIR.

Conseillers absents excusés : Alain MILHAU (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Olivier GUERRA), Gaëlle NONO.

Patrice BEAUVILAIN a été désigné secrétaire de séance

Objet : Remise en conformité commande P1 bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 13/11/2023 concernant la Remise en conformité commande P1 Bourg, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : réf 04bu581

La Remise en conformité commande P1 Bourg, comprenant :

- Dépose des éléments non conformes de la commande P1 Bourg (porte-fusibles, carter plastique)
- Nettoyage de l'armoire, obturation des pénétrations de câbles et des trous existants.
- Recâblage de toute l'armoire avec pose de protection différentielle 300mA sur les départs souterrains et passage du câble neutre par le contracteur.
- Conservation de l'horloge astronomique, de l'antenne et de la platine bois.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

° TVA (récupérée par le SDEHG)	478 €
° Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG*)	1 215 €
° Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 350 €
	3 043 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet présenté,
- **DE COUVRIR** la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG,
- **D'ANNEXER** le plan de situation à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA,
Maire

